

Commune de St Julien Montdenis

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2003**

Membres présents :

Marc Tournabien, maire,  
M. Eric Buttard, Mme Evelyne Lesieur, MM. Marc Ravier, Marcel Bochet,  
Jean-François Thiaffey, Daniel Amevet, adjoints  
Mmes Bernadette Buffaz, Josiane Chomaz, Stéphanie Favier, Danièle Gros,  
Claude Macaluso  
MM. René Dalla Costa, Joël Gros, José Varesano, Marcel Viard .

Absents excusés :

M. Philippe Cantin  
M. Serge Daldosso (procuration à M. René Dalla Costa)

Absent :

M. Bruno Meulle

Secrétaire de séance :

Mme Evelyne Lesieur

M. le maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

-Compte-rendu de la réunion du C.C.A.S du 10 octobre 2003

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition.

**-Compte-rendu de la commission C.C.A.S.**

M. Marcel Bochet, rapporteur de la commission expose au conseil une demande de secours exceptionnel et l'attribution d'un secours à une personne dans le besoin.

La commission renouvelle l'attribution d'une allocation de chauffage, soit une tonne de bois soit une allocation équivalente de 64 euros aux personnes titulaires du FNS ou du RMI. La liste des bénéficiaires a été validée par la commission.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions du C.C.A.S.

La commission étudie également l'éventualité d'une participation de la commune pour accéder aux nouveaux services proposés, à savoir la livraison des repas et des courses à domicile. Une enquête sera lancée sur la commune.

## **1° Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 septembre 2003**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **2° Admission en non-valeur**

Il s'agit d'admettre en non-valeur un chèque non encaissé soit parce que le compte est clos soit parce que le compte n'est pas approvisionné.

Dans le cas présent, il concerne un impayé de 2001 de la société Arnould pour un montant de 32,31 euros. C'est un chèque de caution pour le dossier de réhabilitation de l'ancienne école de Montdenis .

Le conseil accepte à l'unanimité la mise en non valeur.

## **3° Nomination des délégués**

### **au C.C.C.M (Communauté de Communes Cœur de Maurienne)**

### **et au S.P.M (Syndicat du Pays de Maurienne)**

M. le maire fait part au conseil du courrier de M. Philippe Cantin .Celui-ci part pour une durée de trois ans dans le cadre de son travail, à l'étranger et considère qu'il ne peut assurer pleinement ses fonctions de délégué à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne et au Syndicat du Pays de Maurienne. Il souhaite donc démissionner de ses fonctions de délégué. M. le maire accepte sa démission et propose de nommer de nouveaux délégués.

La C.C.C.M. a 4 délégués de St Julien Montdenis qui sont Marc Tournabien, José Varesano, Stéphanie Favier ainsi que Philippe Cantin, démissionnaire. Les délégués remplaçants sont Josiane Chomaz et Eric Buttard. Tous deux sont candidats.

Mme Josiane Chomaz fait remarquer le peu d'éléments de suivi des suppléants lorsqu'ils doivent remplacer les titulaires et souhaite recevoir les invitations et assister aux réunions afin de se tenir informée. Elle souhaite également garder sa délégation au SIRTOM.

Le conseil vote à l'unanimité la nomination de M. Eric Buttard au poste de délégué titulaire et de M. Marc Ravier au poste de remplaçant ainsi que les propositions de Mme Josiane Chomaz , suppléante.

Pour le SPM, la commune a 2 délégués titulaires que sont MM. Marc Tournabien et Philippe Cantin, démissionnaire et 2 délégués suppléants que sont Mme Danièle Gros et M. Marcel Bochet.

Les nominations de M. Marcel Bochet au poste de titulaire et de M. Eric Buttard au poste de suppléant sont votées à l'unanimité.

#### **4° Convention EDF : reprise client T.D.F**

Au niveau énergie, St Julien Montdenis possède la particularité d'avoir à St Julien une régie communale et d'être rattaché à EDF sur Montdenis.

Le relais télé TDF est sur le territoire de St Julien mais client EDF. La régie communale est candidate pour reprendre TDF avec gratuité de cession mais les équipements sont à renouveler. Ce poste dessert 4 usagers, à savoir : TDF, le relais de gendarmerie, France Télécom et Bouygues.

Le conseil accepte à l'unanimité la reprise de TDF.

Compte tenu de la libéralisation du marché de l'énergie, il faut envisager un achat de l'énergie groupé pour l'ensemble des régies de Maurienne, c'est une piste de travail pour le syndicat de pays de Maurienne.

#### **5° Subvention équipement énergie renouvelable**

M. le maire propose une aide communale à hauteur de 30% de la dépense subventionnable pour l'installation :

-d'un chauffe-eau solaire avec un maximum de 150 euros

-d'un chauffage solaire ou de capteurs photovoltaïques avec un maximum de 300 euros.

Cette aide viendrait en compensation des surcoûts d'installation pour économiser les kilowatts thermiques ou nucléaires.

Le conseil vote cette proposition à l'unanimité.

Il réfléchit également sur une aide d'un montant maximum de 150 euros pour l'installation d'une citerne afin de récupérer l'eau de pluie. Cela permettrait d'économiser l'eau potable pour arroser les jardins. Le conseil accepte à l'unanimité sous réserve de l'établissement d'une convention au bénéfice des personnes n'ayant pas accès aux canaux d'arrosage. Cette délibération n'est pas rétroactive.

Une enveloppe sera à définir lors du vote du budget 2004.

#### **6° Vote du budget supplémentaire 2003 eau et assainissement**

La commission des finances élargie à l'ensemble du conseil municipal s'est réunie le mardi 7 octobre dernier pour préparer les budgets supplémentaires de la commune, à savoir celui de l'eau et l'assainissement, celui du lotissement St Antoine et le budget général de la commune.

Les différents budgets primitifs ont été votés en février 2003 et il convient ce soir d'apporter les modifications nécessaires pour les équilibrer compte tenu des réalisations effectuées tout au long de l'année.

Après examens des propositions de la commission, le conseil vote à l'unanimité le budget de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à -23 495,33 euros se décomposant comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation à hauteur de 16 086,88 euros

Dépenses et recettes d'investissement à hauteur de -39 582, 21 euros

### **7° Vote du budget supplémentaire 2003 du lotissement St Antoine**

Après étude des propositions de la commission, le conseil vote à l'unanimité, le budget supplémentaire du lotissement St Antoine qui s'équilibre à -56 999,14 euros se décomposant comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de - 27 499,14 euros

Dépenses et recettes d'investissement à hauteur de -29 500 euros

### **8° Vote du budget supplémentaire 2003 de la commune**

Après études des propositions de la commission, le conseil vote à l'unanimité le budget supplémentaire de la commune qui s'équilibre à -332 345,49 euros se décomposant comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de 168 238,62 euros

Dépenses et recettes d'investissement à hauteur de -500 584,11 euros

### **9° Questions diverses**

M. Eric Buttard nous fait part d'une réunion de l'association « irrigation rive droite du St Julien » qui a eu lieu le 10 octobre. Son président est M. Mars. Les objectifs de l'association sont d'établir un état des lieux ainsi qu'un bilan. La cotisation est de 10 euros et réunit environ 80 personnes. La commune est partenaire de l'association.

Rendez-vous est pris en mars pour une corvée du bourg vers Villardclément.

Il dresse également le bilan financier de l'association de la mémoire ardoisière. En investissement, le solde est de 1375,56 euros H.T. après l'achat de matériel audio et vidéo en 2002 et de matériel informatique en 2003.

En fonctionnement, le solde est de 3676,95 euros T.T.C. après paiement des salaires du chargé de mission et de 2 jeunes ayant travaillé pour l'association.

Mme Chauvin a donné à l'association du matériel, à charge pour l'association de trier et de transporter, ce qu'ont fait les 2 jeunes sous la responsabilité des membres de l'association.

Mme Stéphanie Favier souhaite l'installation de table de ping-pong à l'extérieur, l'existante étant à l'intérieur à la maison des jeunes et pas toujours accessible.

Le conseil va réfléchir à cette proposition.

La commission communication se réunira le mercredi 15 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 22 heures 45.